

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 26 juin 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	18 avr. 2024	26 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.
La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par  
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 avril 2024

Date

original signé par  
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2024

Date